ATTESTATION DE VÉRIFICATION DU SYSTÈME DE LIMITATION DE VITESSE D'UN VÉHICULE

Atelier agréé activité chronotachygraphes : HERGAT ELECTRIC AUTO

Adresse : La Petite Butte - Le Roqueret 50200 COUTANCES (02.33.19.04.44)

Je soussigné(e), HERGAT Philippe, technicien(ne) ayant réalisé le contrôle (lors de l'intervention 1300),

atteste que le système de limitation ou le limiteur de vitesse du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation ou du limiteur : 90 km/h

CAS PARTICULIER : dans la mesure où la carte grise de votre véhicule indique un poids inférieur à 3.5 t (F1 - F2 - ancien PTAC ou Poids Total en Charge), la vitesse a été programmé à 130 km/h. Lorsque vous roulez avec une remorque attelée et que le poids de l'ensemble dépasse 3.5t (F3 - ancien PTRA Poids Total Roulant Autorisé - sur la carte grise) vous ne devez pas excéder la vitesse de 90 km/h.

CLIENT FACTURE - UTILISATEUR DU VEHICULE	VEHICULE
- Client facturé : GARAGE LENOEL Z.I 50430 LESSAY - Utilisateur : SA SNN 35 RUE DES GRANDES POTERIES 61000 ALENCON	- Marque : MAN - Catégorie : CAM - Numéro de série (VIN) : WMA21SZZ6BW151303 - Immatriculation (VRN) : BT-659-AW - Kilométrage au départ de l'atelier : 782238.5 km

La présente attestation est valable jusqu'au : 09-10-2026

Fait le : 10-10-2025 à : COUTANCES	Ce technicien est authentifié par son code LOGITACH Signature manuscrite (facultative) de l'attestation :